



Circulaire n° 4412 du 07/05/2013

Deuxième appel à projets « ECOLE NUMERIQUE ».

Appel à projets réservé, en Région wallonne, aux établissements des enseignements maternel, primaire et secondaire ordinaires et spécialisés, aux établissements de Promotion sociale.

Appel à projets dédié, pour l'Enseignement supérieur, aux catégories pédagogiques des Hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2012-2013

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau** : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé
Promotion sociale
Enseignement supérieur

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- 2012-2013

Nombre total de pages

pages.

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite de renvoi : 14 juin 2013

Mot-clé :

Appel à projets - Numérique

Destinataires de la circulaire

A l'attention de :

- Madame et Messieurs les Gouverneurs
- Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, de Promotion sociale organisés ou subventionnés et situés en Région wallonne,
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, de Promotion sociale organisés ou subventionnés et situés en Région wallonne,
- Aux membres des services de l'Inspection,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes,
- Aux Organes de représentation et de Coordination
- Aux Directeurs des départements pédagogiques des Hautes écoles organisées ou subventionnées.

Pour information :

- Aux Organisations syndicales
- Aux Associations de Parents
- Aux Membres du Service général de l'Inspection

Signataire

Ministre: Jean-Claude MARCOURT, Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Marie-Dominique SIMONET, Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

Personnes de contact

Au Cabinet de Monsieur le Ministre Jean-Claude MARCOURT :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Raymonde YERNA	081/234.158	raymonde.yerna@gov.wallonie.be

Au Cabinet de Madame la Ministre Marie-Dominique SIMONET :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Jean-François DELSARTE	02/801 78 54	jean-francois.delsarte@gov.cfwb.be
Didier DURAY	02/801 78 64	didier.duray@gov.cfwb.be
Jean-Paul HOGENBOOM	02/801 78 80	jean-paul.hogenboom@gov.cfwb.be

PROJET « ECOLE NUMERIQUE »

L'engouement et la richesse des échanges pédagogiques qu'a suscités le lancement de la première phase du Plan « école numérique » plaident en faveur de la poursuite et de l'amplification des projets pilotes initiés.

C'est pourquoi il est proposé de relancer un nouvel appel à projets intégrant les TIC dans l'approche pédagogique. Cet appel à projets pour l'utilisation innovante des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) dans l'Enseignement est adressé à toutes les écoles de l'enseignement maternel, primaire, secondaire, ordinaire et spécialisé, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur (catégorie pédagogique).

Ce nouvel appel à projets tirera parti de la 1^e évaluation des 28 projets en cours et mettra l'accent sur :

- la formation des enseignants en amont et pendant la mise en œuvre du projet ;
- l'organisation et la structuration d'un partage d'outils, de contenus pédagogiques adaptés à l'usage des TIC, de bonnes pratiques et d'expériences, en interne et dans le réseau de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone ;
- l'implication des directions d'école et de l'inspection afin d'alléger la charge de travail et de responsabilité des enseignants porteurs du projet ;
- l'organisation d'une offre consolidée de soutien logistique, technologique et à la maintenance des outils informatiques mis à disposition des écoles pilotes ;
- la préparation des équipes éducatives concernées à une « autonomisation » après la phase pilote de mise en œuvre du projet.

Pour ces 2 derniers points, les écoles pilotes bénéficieront notamment de l'expertise et du soutien des conseillers « école numérique » de la cellule Cyberclasse du SPW, qui seront secondés, dans le cadre de ces nouvelles missions, par un pool de 15 nouveaux assistants à la maintenance informatique des écoles numériques.

Le nouvel appel à projets comportera 2 axes :

1. Un axe « enseignement obligatoire et de promotion sociale », ciblant des « projets reposant sur une utilisation innovante des TIC dans l'approche pédagogique » ;
2. Un axe « catégories pédagogiques des Hautes Ecoles », ciblant la formation initiale des futurs enseignants à l'implémentation des TIC dans leur approche pédagogique et à la création de ressources et de contenus pédagogiques

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) devient inéluctable. Outil omniprésent de la vie professionnelle, de la vie sociale, de la communication, les TIC sont aussi le « terrain de jeu » privilégié de la majorité des jeunes qui les utilisent couramment pour leurs loisirs et leur vie sociale (jeux vidéos, réseaux sociaux, forums,...). S'il y a donc bien un lieu et un domaine où la prospective technologique doit être en point de mire, c'est bien au niveau de l'enseignement.

C'est pourquoi, dans le cadre du nouveau Plan TIC pour l'éducation, afin de préparer le prochain plan d'équipement TIC des écoles, les Ministres Marie-Dominique SIMONET et Jean-Claude MARCOURT, respectivement en charge de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale et de l'enseignement supérieur et des technologies nouvelles, invitent les directions des établissements scolaires à introduire auprès de la cellule Cyberclasse du Service Public de Wallonie tout projet pédagogique novateur intégrant l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Concrètement :

Un budget de 1.000.000 € est réservé pour l'équipement nécessaire aux projets pédagogiques qui seront sélectionnés.

Par ailleurs, les porteurs de projets bénéficieront d'un accompagnement à la gestion de projet et d'un soutien technique et technologique, qui sera financé conjointement par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les conseillers « écoles numériques », dédiés à ce projet et financés par les pouvoirs publics, pourront aider les établissements scolaires à établir des partenariats, à évaluer, à faire évoluer et à réguler leur projet d'utilisation des TIC dans l'approche pédagogique. Ils contribueront à fluidifier la communication et le partage d'expertise entre les projets pour, notamment, favoriser les usages alternatifs ou les prolongements aux expériences menées.

Pour les établissements de l'enseignement obligatoire, 4 heures NTPP ou 4 heures de capital période (CPU) seront en outre octroyées (sous réserve de l'acceptation par le Gouvernement de la Communauté française) pour soutenir l'expérimentation.

Cet appel à projet bénéficie, également, du soutien potentiel de partenaires extérieurs qui sont invités à faire offre de service via le site www.ecolenumerique.be. Ce soutien relève de la mise à disposition d'équipements, de logiciels, de

plateformes de communication, de services, mais également de remises sur l'achat de matériel. Il peut enfin prendre la forme d'un accompagnement technologique et/ou pédagogique. Les porteurs de projets peuvent nouer les partenariats qu'ils jugent opportuns, par exemple avec les fournisseurs d'équipements ou de ressources numériques ou des partenaires spécialisés en TICE, en vue, notamment, de donner plus d'extension à leur projet ou de collaborer à la mise au point de ressources nouvelles. Nous attirons toutefois leur attention sur la nécessité de respecter les règles en vigueur en matière de marchés publics, notamment.

Le projet devra être initié à partir du 1^{er} septembre 2013 et s'étendra jusqu'au 30 juin 2014.

Les projets doivent être introduits **par mail** auprès de la cellule Cyberclasse du Service public de Wallonie **pour le 14 juin 2013 à 10h, dernière limite**, à l'adresse suivante : ecolnumerique@spw.wallonie.be. Ce courriel devra impérativement être doublé d'un envoi par **courrier postal** dans les 15 jours qui suivent, dans lequel le projet sera dûment signé par la direction de l'établissement scolaire.

Les projets doivent impérativement respecter le canevas du formulaire d'introduction du projet ci-joint.

Un jury composé d'un expert universitaire qui assurera le suivi du déroulement du projet global pendant toute sa durée, des administrations wallonne et de l'enseignement ainsi que d'experts en TICE procédera à l'examen et à la sélection des projets.

Les projets pédagogiques novateurs sélectionnés¹ permettront :

- de tester de nouveaux usages pédagogiques supportés par les TIC s'inscrivant dans le contexte de l'enseignement par compétences, tel qu'il est mené en FWB ;
- d'évaluer la pertinence de l'utilisation, dans le contexte éducatif, d'une large gamme d'équipements technologiques et de ressources numériques ;
- d'identifier les facteurs garantissant l'essaimage des usages pédagogiques et des technologies sur lesquelles ils s'appuient, ainsi que les moyens de résoudre les difficultés éventuelles, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans l'état actuel de développement des TIC, les principales technologies de soutien à l'enseignement que l'on pourrait envisager d'utiliser sont (la liste n'est pas exhaustive) :

- les nouveaux dispositifs de projection et de présentation tabulaire,

¹ Ces projets seront sélectionnés sur la base du formulaire, dont le canevas est annexé à la présente, introduit par les établissements d'enseignement.

- les classes mobiles (kits d'ordinateurs portables, tablettes),
- les équipements multimédia (appareils photos numériques, caméra vidéo, smartphones, lecteurs MP3, ...) et les logiciels permettant de les utiliser,
- les dispositifs de partage et de production en ligne,
- les outils de communication en ligne,
- les manuels numériques et autres ressources numériques existantes ou créées spécifiquement,
- les logiciels, dédiés ou non, exploitables dans un but éducatif,
- ...

Toutes ces technologies devraient idéalement être exploitées en corrélation avec les dispositifs plus traditionnels déjà en place dans les établissements scolaires suite notamment au déploiement des cyberclasses.

Obligations des établissements scolaires et des porteurs de projets

Les porteurs des projets sélectionnés seront responsables de la conduite des marchés inhérents à la réalisation de leur projet et ce, dans le respect des législations qui leur sont applicables. À cet effet, ils pourront bénéficier de l'aide des conseillers « École numérique ».

Ils accepteront

- de mener une expérience réelle de 10 mois, utilisant aussi régulièrement que nécessaire, et pédagogiquement, l'équipement informatique mis à leur disposition ou que le budget dédié à cet appel à projets leur aura permis d'acquérir ;
- de collaborer avec les conseillers « École numérique » et de participer aux actions de coordination et de gestion du suivi des projets ;
- de partager leur expérience – y compris les déceptions ou échecs –, avec les promoteurs du projet et d'autres enseignants, éventuellement dans le cadre de rencontres publiques ;
- de mettre à la disposition de l'ensemble des enseignants leurs réalisations ;
- de participer à une évaluation globale en fin d'expérience.

Aides à la rédaction du projet

Un forum sur le site « ecolenumerique.be » permettra de répondre publiquement aux questions posées par les candidats porteurs de projets. Chaque question posée obtiendra une réponse écrite.

De plus, la publication en ligne de l'appel à projets, sur ce même site, tiendra à jour une liste de partenaires extérieurs potentiels qui se seront manifestés pour apporter leur support à l'opération.

En raison des enjeux éducatifs et sociétaux dont est porteur le plan TIC pour l'éducation, nous comptons sur les enseignantes et les enseignants pour qu'ils construisent leur projet novateur intégrant les TIC dans leurs pratiques pédagogiques et le mettent en œuvre avec nous, en fonction de leurs besoins et de ceux de leurs élèves et étudiants. C'est pourquoi nous vous remercions, dès à présent, pour votre mobilisation et celle de vos équipes pédagogiques.

Jean-Claude MARCOURT

Ministre de l'Enseignement supérieur

Ministre de l'Economie, des PME, du

Commerce extérieur et des Technologies

nouvelles.

Marie-Dominique SIMONET

Ministre de l'Enseignement

obligatoire et de

Promotion sociale.

Projet “École numérique” Formulaire appel à projets 2013

A envoyer pour le 14 juin 10H au plus tard à l'adresse ecolenumerique@spw.wallonie.be

Ce courriel sera impérativement doublé d'un envoi par courrier postal pour le 30 juin adressé à Madame Catherine STASSER, chef de projet, Direction des politiques transversales 1, Place de la Wallonie, 5100 JAMBES

1. Titre du projet

Proposez un titre significatif et accrocheur en 200 caractères maximum

2. Résumé du projet

En 200 mots maximum

3. Mots-clés du projet

5 mots ou expressions maximum

4. Identification des acteurs du projet

4.1. Promoteurs (direction, coordination et équipe)

Précisez	Fondamental ordinaire		Réseaux	
	Fondamental spécialisé			
	Secondaire ordinaire		CF	
	Secondaire spécialisé		OS	
	Promotion sociale		LSC	
	Hautes Ecoles		LSNC	

École(s) : *(nom + adresse + téléphone)*

N° FASE de l'établissement :

Pour toute question vous pouvez solliciter l'aide de la cellule école numérique de la direction des Politiques transversales Région wallonne – Communauté française par mail : ecolenumerique@spw.wallonie.be ou par téléphone 081/33 44 70 ou 081/33 44 48

Nom, prénom et fonction	Rôle(s) au sein du projet	E-mail + téléphone
Direction		
Coordinateur du projet (personne contact)		
Enseignants impliqués (ajoutez autant de lignes que nécessaire)		

4.2. Partenaires d'ores et déjà identifiés

Listez ici les partenaires du projet et précisez leur(s) rôle(s). (Ex : Technomachin-conseiller en TIC(E), fournisseur d'équipement XY...).

5. Description du projet

5.1. Contexte et problématique (besoins et existant)

Exposez les raisons qui vous poussent à déposer ce projet et ciblez les **besoins** auxquels il contribue à répondre. Ce type de projet a-t-il fait l'objet d'une expérimentation préalable (par vous ou par d'autres personnes) ? (300 mots maximum)

5.2. Public-cible

À qui s'adresse ce projet (élèves/étudiants concernés) ?

a) Niveau d'études

Quel est le niveau d'études du public concerné ? (un ou plusieurs choix possibles à cocher)

- fondamental ordinaire

Pour toute question vous pouvez solliciter l'aide de la cellule école numérique de la direction des Politiques transversales Région wallonne – Communauté française par mail : ecolenumerique@spw.wallonie.be ou par téléphone 081/33 44 70 ou 081/33 44 48

- secondaire ordinaire
- fondamental spécialisé
- secondaire spécialisé
- promotion sociale
- supérieur (Haute École RW), catégorie pédagogique
(éventuellement) associée à la catégorie.....
(éventuellement) associée à la catégorie pédagogique de la HE
bruxelloise

Pour les Hautes Écoles, y aura-t-il application dans l'enseignement obligatoire (via les stages par exemple) : oui – non
Si oui, précisez le nombre approximatif d'écoles concernées :

b) Estimation de l'effectif touché

Nombre (approximatif) de classes :

Nombre (approximatif) d'élèves/étudiants impliqués directement :

5.3. Discipline(s)

Précisez la ou les discipline(s) concernée(s).

5.4. Objectifs, compétences et méthodologie

*Décrivez brièvement votre projet pédagogique (activités d'apprentissage intégrant les TIC) : mentionnez succinctement les démarches qui vont vous permettre de travailler les objectifs et compétences visés (étapes, durée, méthodes, organisation, ressources...). Veillez à bien faire le **lien** entre compétences/objectifs visés et les activités/méthodologie proposées.*

a) Compétences et objectifs visés

b) Activités

Listez une série d'activités en rapport avec le point 5.4.a) que vous considérez essentielles et comportant une plus-value importante.

5.5. Évaluation des effets escomptés

Comment allez-vous évaluer que vous avez atteint les objectifs poursuivis dans ce projet ?

5.6. Diffusion et partage des résultats

*Comment allez-vous disséminer votre expérience au sein de votre établissement ?
Après de qui ?*

Vous engagez-vous à partager votre expérience et une partie de vos productions pédagogiques sur la plateforme « école numérique » de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

OUI

NON. Pourquoi ?

.....

5.7. Planning

Estimez le temps dévolu aux phases du projet (tâches liées à la préparation, mise en œuvre, évaluation des actions...). Exemples : Lancement des marchés, formations éventuelles, installation des équipements, conception des activités, début de l'expérimentation, évaluation...

Pour les périodes suivantes :

1) les 4 premiers mois, soit de septembre à décembre 2013

2) les 6 mois suivants, soit de janvier 2014 à juin 2014



Intitulé tâche	9/2013	10/2013	11/2013	12/2013	1/2014	2/2014	3/2014	4/2014	5/2014	6/2014

Pour toute question vous pouvez solliciter l'aide de la cellule école numérique de la direction des Politiques transversales Région wallonne – Communauté française par mail : ecolenumerique@spw.wallonie.be ou par téléphone 081/33 44 70 ou 081/33 44 48

6. Ressources nécessaires à la réalisation du projet (moyennant le respect des conditions/principes de l'appel à projets)

6.1. Décrivez le type de **ressources déjà disponibles** dans votre école permettant de mener à bien votre projet (ajoutez autant de lignes que nécessaire) :

Description	Nombre
1. ÉQUIPEMENT	
1.1. Combien avez-vous de cyberclasses ?	
1.2. Combien d'ordinateurs sont disponibles pour les élèves, au total ?	
1.3. Combien avez-vous de tablettes ?	
1.4. Combien avez-vous de connexions internet ?	
1.5. Quel est le type de la ou des connexion(s) internet ?	
1.6. Quels autres équipements TIC remarquables sont disponibles pour les usages pédagogiques ?	
2. FONCTIONNEMENT	
(petites fournitures, abonnements...)	
3. RESSOURCES HUMAINES	
4. AUTRES	

6.2. Décrivez le type de **ressources demandées** permettant de mener à bien votre projet (ajoutez autant de lignes que nécessaire) :

Description	Nom -bre	Coût unitaire	Coût total	Sollicité auprès de la Région Wallonne (RW) ou auprès d'un partenaire (P)
1. ÉQUIPEMENT				
1.1. Matériel				
1.2. Logiciels/plateformes				
1.3. Connexions				
2. FONCTIONNEMENT				
(petites fournitures, abonnements...)				
3. RESSOURCES HUMAINES				
En tant que porteur d'un projet d'établissement d'enseignement obligatoire ou de promotion sociale, je sollicite 4NTPP ou 4 CPU à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) (<i>si oui, cochez la case de la 4^e colonne</i>)				
En tant que porteur d'un projet Haute École, je sollicite l'affectation de maximum 4.500 € du budget sollicité à des dépenses « ressources humaines ». (<i>si oui complétez la 1^{re} case en indiquant à quelles ressources humaines vous affecterez le montant sollicité (à indiquer dans la 2^e case)</i>)				
Je sollicite le soutien d'un assistant à la maintenance informatique de mon projet à concurrence de maximum 8j/mois (<i>si oui, complétez la case de la 4^e colonne en indiquant le nombre de jours max/mois durant lesquels vous sollicitez cette assistance</i>)				
4. FORMATIONS (*)				

Pour toute question vous pouvez solliciter l'aide de la cellule école numérique de la direction des Politiques transversales Région wallonne – Communauté française par mail : ecolenumerique@spw.wallonie.be ou par téléphone 081/33 44 70 ou 081/33 44 48

Description	Nom -bre	Coût unitaire	Coût total	Sollicité auprès de la Région Wallonne (RW) ou auprès d'un partenaire (P)
5. AUTRES				

(*) Si une formation est nécessaire, précisez de quoi il s'agit et pourquoi vous souhaitez la suivre.

6.3. Plus-value

Argumentez la plus-value pédagogique qui justifie le choix du matériel technologique que vous sollicitez. Autrement dit, qu'est-ce que ce matériel vous permettra de faire au niveau pédagogique qui ne serait pas possible autrement ?

7. Attentes particulières (facultatif)

Avez-vous des attentes particulières concernant, par exemple, le suivi du projet, les formations, le helpdesk...? Avez-vous d'autres besoins?

8. Commentaires libres (facultatif)

9. Annexes (facultatif)

10. Engagements

Par la présente, la direction (et/ou le pouvoir organisateur) s'engage à

- libérer le coordinateur du projet pour quatre réunions (gestion du suivi) qui seront planifiées au moins un mois minimum à l'avance.
- mener une expérience réelle de 10 mois, utilisant aussi régulièrement que nécessaire pédagogiquement le matériel mis à leur disposition ;
- collaborer avec les conseillers « École numérique » et participer aux actions de coordination et de gestion du suivi des projets ;
- partager l'expérience de l'équipe pédagogique – y compris les déceptions ou échecs –, avec les promoteurs du projet et d'autres enseignants, éventuellement dans le cadre de rencontres publiques ;
- mettre à la disposition de l'ensemble des enseignants des réalisations ;

Pour toute question vous pouvez solliciter l'aide de la cellule école numérique de la direction des Politiques transversales Région wallonne – Communauté française par mail :

ecolenumerique@spw.wallonie.be ou par téléphone 081/33 44 70 ou 081/33 44 48

- participer à une évaluation globale en fin d'expérience.

Date :

Pour accord,
faire précéder la signature par la mention "lu et approuvé"

Le chef d'établissement et/ou
le pouvoir organisateur

Le coordinateur du projet